

CAP' HIRONDELLES

Objectif, appel à projets et méthode de sélection des candidats

1. Présentation de l'opération *CAP' Hirondelles*

L'opération CAP' Hirondelles est un appel à projets ayant pour but le développement d'actions en faveur des hirondelles. Sont concernés : les administrations communales, les collectivités et les agriculteurs.

Depuis la fin des années ' 70 les effectifs des hirondelles ne font que décroître en Wallonie comme partout ailleurs en Europe : on estime la moyenne de cette diminution à près de 80% en 40 ans ! Alors que les conditions météorologiques de l'année 2016 avaient été globalement catastrophiques pour la reproduction des hirondelles en Wallonie (temps pluvieux accusant des températures anormalement basses), l'année 2017 leur a quant à elle été plutôt favorable mais n'a pas permis pour autant de redresser la situation de ces oiseaux insectivores. Le manque d'hirondelles reste donc préoccupant.

L'objectif du CAP' Hirondelles est d'améliorer les conditions de vie de ces oiseaux et de renforcer leur succès reproductif dans le but de constituer des pôles de redéploiement pour les 3 espèces nichant en Wallonie : l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle de rivage.

L'option est de **favoriser l'auto-construction de nids naturels par les hirondelles** vu leurs avantages en termes sanitaire et comportemental par rapport aux nichoirs¹ (les nids artificiels en béton ou en terre cuite ne sont donc pas recommandés). Outre des supports d'accroche leur permettant de bâtir leur nid, cela revient à laisser ou mettre à leur disposition les matières premières nécessaires : de la boue et du foin ou de la boue et des gravillons.

Symboles de chance et de liberté, les hirondelles font partie intégrante de notre patrimoine naturel vivant : aujourd'hui plus que jamais, elles méritent toute notre attention !



¹ **BON À SAVOIR :**

- La construction du nid fait entièrement partie de la parade nuptiale des hirondelles.
- Un vieux nid qui se délite participe au processus naturel d'éradication d'éventuels oeufs de parasites. La construction de nouveaux nids par les hirondelles favorise donc aussi la survie des oisillons.
- Prévoir des flaques de boue rend un plus grand service à la biodiversité que la pose de nichoirs en béton ou en terre cuite. La boue nécessaire à la construction des nids se retrouve en des points d'eau également indispensables à une multitude de petits animaux : abeilles, hérissons, etc.

2. Marche à suivre pour prendre part au CAP' Hirondelles

Au niveau du territoire wallon, on peut aujourd'hui considérer qu'en 40 ans à peine, on a perdu près de 80% des effectifs d'hirondelles. Le CAP' Hirondelles est mis en place afin d'appuyer des projets pilote (aménagements et actions concrètes de terrain) en faveur de la sauvegarde des hirondelles et du redéploiement de leurs effectifs en Wallonie. Si vous souhaitez contribuer à enrayer la disparition des hirondelles et que votre projet serve d'exemple à l'échelle de la Wallonie notamment, voici comment faire :

ETAPE 1 : Introduire sa candidature

Le candidat complète dûment le formulaire de candidature qui lui correspond (3 modèles ci-joints)² et le renvoie par mail et/ou par courrier postal à l'a.s.b.l. Les Bocages pour le **25 janvier 2018** au plus tard,

- **pour les envois par email en veillant à mentionner l'objet** de la façon suivante :
« CAP' Hirondelles + NOM DU CANDIDAT (et nom du responsable³) + CATEGORIE⁴ »

cap.hirondelles@gmail.com

- **pour les envois postaux :**

CAP' Hirondelles co/ A.S.B.L. LES BOCAGES
Chaussée de l'Europe 114
5660 Cui-des-Sarts

Si vous n'avez pas encore votre formulaire, vous pouvez le télécharger directement à partir du portail : <http://biodiversite.wallonie.be/caphirondelles>

Toute question relative à l'opération CAP' HIRONDELLES peut-être transmise à l'adresse e-mail : cap.hirondelles@gmail.com . L'a.s.b.l. Les Bocages y répondra dans les meilleurs délais.

ETAPE 2 : Sélection des projets

Chaque candidat pourra être personnellement contacté par un expert de l'a.s.b.l. Les Bocages afin d'obtenir si nécessaire des renseignements complémentaires.

² catégorie agriculteurs / catégorie administrations communales / catégorie collectivités.

³ pour les administrations, les collectivités, les entreprises ou les associations, etc.

⁴ mentionner la catégorie dans laquelle vous vous inscrivez : AGRICULTEURS ou COLLECTIVITÉS OU ADMINISTRATIONS COMMUNALES.

Sur base des informations récoltées auprès de l'ensemble des candidats⁵, le jury sélectionnera⁶ :

- **30** projets dans la catégorie **AGRICULTEURS** ;
- **15** projets dans la catégorie **ADMINISTRATIONS COMMUNALES** ;
- **5** projets dans la catégorie **COLLECTIVITÉS**.

ETAPE 3 : Préparation des actions

Une visite au moins aura lieu chez les candidats sélectionnés pour un appui technique à l'aménagement en faveur des hirondelles. Le jury se réserve la possibilité, le cas échéant après visite de terrain, de déclasser le dossier et de le remplacer par un autre au vu de la situation sur place, notamment si le contexte local est peu favorable au développement d'une colonie d'hirondelles.

ETAPE 4 : Actions en faveur des hirondelles

Les aménagements réalisés en faveur des hirondelles chez chacun des candidats feront l'objet de la rédaction d'une fiche projet par l'a.s.b.l. Les Bocages (contenant notamment un résumé du projet, photos à l'appui). Ces fiches projets serviront de base à la publication dans différents médias.

3. Critères de sélection des candidatures

Tout **agriculteur** (ou équivalent⁷) [*CATÉGORIE AGRICULTEURS*], toute **ville ou commune** [*CATÉGORIE ADMINISTRATIONS COMMUNALES*], toute **collectivité** (école, gare, bâtiment public, entreprise, association, ...) [*CATÉGORIE COLLECTIVITÉS*], du territoire wallon, souhaitant participer activement à la sauvegarde des hirondelles peut déposer un ou plusieurs projet(s) répondant aux objectifs du CAP' Hirondelles.

Les personnes morales (administrations, sociétés, associations, etc.) désigneront un responsable de projet.

La sélection des candidats se fera sur base des critères suivants :

- la **présence d'hirondelles** (H. de fenêtre et/ou H. rustique et/ou H. de rivage) ;
- la **motivation et la stratégie de sauvegarde** de l'espèce ou des espèces ; l'accent étant mis sur « **le gîte** » (c.-à-d. la présence (ou la pose) de supports pour leurs

⁵ Le candidat doit notamment pouvoir dire si il y a des hirondelles autour de son projet mais aussi si il y a des supports possibles permettant leur nidification.

⁶ Le jury complétera l'information par les connaissances qu'il a des « zones à hirondelles ».

⁷ horticulteur, éleveur de chevaux, etc.

nids et la mise à disposition des matières premières nécessaires : boue, foin ou gravier) et « **le couvert** » (c.-à-d. la disponibilité en insectes volants).

- le **contexte local et les actions déjà en cours de réalisation pour protéger la nature et la biodiversité sauvage** ;
- la présence de **partenaires motivés** par le projet ;
- la présence **d'éléments favorables à la réussite du projet** ;

L'appréciation du projet et sa sélection seront effectuées par un jury de spécialistes de la nature composé de représentants de Département de la Nature et des Forêts (D.N.F.) et de l'a.s.b.l. Les Bocages⁸.

4. A la clef du CAP' Hirondelles

Il y a :

- une prise en charge par la Wallonie du coût d'aménagement des installations en faveur des hirondelles (planches de protection, supports, bacs à boue, supports didactiques, etc.) :
 - pour les *AGRICULTEURS*, un achat groupé et la mise à disposition gratuite de matériel ;
 - pour les *COLLECTIVITÉS*, une subvention en fonction des particularités (maximum 1000 €) ;
 - pour les *ADMINISTRATIONS COMMUNALES* : une subvention en fonction des particularités (maximum 2000 €) ;
- une assistance personnalisée par l'a.s.b.l. Les Bocages ;

5. Outils de communication mis à disposition

- une **farde hirondelles** comprenant :
 - 1 page de présentation des 3 espèces d'hirondelles ;
 - **1 feuillet de sensibilisation** relatif aux hirondelles (disponible dès avril 2018) ;
 - **1 tirage des panneaux de l'exposition « Si j'étais une hirondelle... »** en format réduit A3 ou A4 ;

⁸ L'a.s.b.l. Les Bocages s'occupant depuis plus de 30 ans de la sauvegarde des hirondelles et de leur habitat en Wallonie.

- **l'exposition** « *Si j'étais une hirondelle...* », mise gratuitement à disposition des collectivités, des administrations communales, des écoles, etc. Elle sera disponible dès avril 2018.
- Une (ou des) **plaquette(s) d'extérieur** « *Je protège les hirondelles* » à poser, de façon visible, sur les maisons ou les bâtiments fréquentés par les hirondelles ;
- Sur les sites particulièrement représentatifs et avec accord du candidat, un **panneau didactique d'extérieur⁹ sera installé** ; ce panneau comportera notamment une vue aérienne ou un plan indiquant clairement l'emplacement du projet ainsi que des éléments importants pour la préservation des hirondelles dans leur milieu (boue, gravillons, foin, insectes, etc.). Le panneau invitera à la tolérance envers ces oiseaux.

6. Agenda

- **25 janvier 2018** : dépôt des candidatures
- **le 8 ou le 9 février 2018** :
 - à l'occasion du salon des mandataires, le Ministre annoncera des candidats ayant été sélectionnés ;
 - l'envoi d'un courrier officiel suivra pour informer de ces résultats.
- **à partir de la mi-février 2018** : aménagements relatifs aux projets.
- **à partir d'avril 2018**, mise à disposition des outils didactiques :
 - plaquettes d'extérieur « *Je protège les hirondelles* » ;
 - un feuillet présentant les 3 espèces (à paraître prochainement)
 - nouvelle version de l'exposition : « *Si j'étais une hirondelle...* »
- **en octobre 2018** :
 - Bilan des actions du CAP' Hirondelles et conférence de presse.
 - Mise à l'honneur des plus beaux projets.

L'OPÉRATION « CAP' HIRONDELLES »

EST MISE EN OEUVRE PAR



⁹ L'emplacement choisi devra bénéficier d'une bonne visibilité pour le public ou la clientèle et se trouver à proximité du lieu aménagé en faveur des hirondelles.